



Paris, le 8 février 2021

Madame Emmanuelle WARGON
Ministre déléguée auprès de la ministre
de la Transition écologique, chargée du
Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Aux côtés de votre collègue, Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, vous avez présenté le 24 novembre dernier les grandes orientations de la nouvelle réglementation environnementale (RE2020) pour les constructions neuves.

Comme vous l'avez indiqué, cette RE2020, prévue par la loi ELAN, est essentielle pour mettre la réglementation au service de l'ambition climatique. Il s'agit en effet de diminuer les consommations d'énergie des bâtiments (chauffage, refroidissement, éclairage...) mais aussi de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur le cycle de vie d'un bâtiment, dès les premières étapes de sa construction. Ces deux volets s'inscrivent totalement dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en 2050 inscrits dans la Stratégie national Bas carbone (SNBC).

En tant qu'élus locaux et nationaux, nous sommes particulièrement sensibles à la mise en oeuvre d'une écologie du quotidien portant sur la baisse de la consommation en énergie pour à la fois réduire la facture énergétique des ménages, mais aussi amortir le changement climatique en limitant les rejets de GES, d'autant plus que le recours aux énergies renouvelable augmente. Nos territoires ruraux abondent de cette ressource renouvelable, qui séquestre et stocke le carbone et qui est valorisée par le tissu industriel français. Les produits bois sont de formidables leviers écologiques et économiques pour les secteurs à forte émission de GES comme celui de la construction.

Nous avons également accueilli très favorablement la concrétisation que vous avez annoncée avec la réduction de l'empreinte carbone de la construction, mesurée grâce aux analyses de cycle de vie (ACV) des matériaux, équipement et procédés mis en oeuvre sur la durée de vie de ces bâtiments. Le recours aux ACV dynamiques donne un poids plus fort au carbone émis aujourd'hui et privilégie des matériaux sobres en carbone lors de leur fabrication et ceux qui stockent durablement du carbone. Cette approche nous apparaît essentielle, novatrice, volontaire et totalement en phase avec l'urgence des enjeux climatiques. Elle doit favoriser l'utilisation de matériaux bas carbone et même carbone négatif (absorbant CO₂)

biosourcés, renouvelables au premier rang duquel le bois tient sa place. Ils sont aujourd'hui minoritaires, contrairement à la situation qui prévaut dans de nombreux pays européens et hors UE, alors qu'ils ne présentent que des atouts.

Cette mesure de l'empreinte carbone, couplée à des seuils d'exigence progressivement abaissés, permettra de se placer résolument dans un scénario de rupture et d'avancer concrètement sur la voie des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES de la Stratégie national bas carbone. Cela a pleinement été revendiqué par les citoyens dans le cadre de la Convention citoyenne pour le Climat.

En effet dans nos villes, nos villages, dans nos territoires qui nous sont chers, nous pouvons mesurer l'attachement croissant des français, notamment des jeunes, à ces enjeux de lutte contre le changement climatique. Nous pouvons témoigner de l'accueil très favorable de la population quand un bâtiment public (écoles, gymnase, maison de retraite, halles...) est réalisé en bois et en matériaux renouvelables en complément des matériaux traditionnels aciers, bétons. Il est indéniable que le bois, outre ses qualités environnementales, jouit d'une image positive de matériaux d'avenir, permettant d'être plus autonome et plus résilient.

Le but n'est pas d'opposer tel ou tel matériau, mais de reconnaître et de mesurer en toute impartialité leurs atouts respectifs. Comme vous l'avez indiqué, il s'agit de se placer dans une logique de résultats et non de moyens, en laissant aux constructeurs la liberté de choisir les matériaux et les techniques qui permettent de satisfaire les seuils fixés par la puissance publique dans l'intérêt général. L'avenir montrera d'ailleurs que la mixité des matériaux offre beaucoup de souplesse et de possibilité de créativité.

Madame la Ministre, nous sommes fiers des orientations annoncées en novembre dernier pour cette RE2020 qui vont concrètement dans la bonne direction.

Nous sommes toutefois inquiets des échos qui nous parviennent sur une possible remise en cause des ACV dynamiques, ou du moins un allègement des règles de calcul, ou d'une baisse des exigences de performance en termes d'empreinte carbone.

L'efficacité même de cette RE2020, telle que l'avez présentée, va bousculer les habitudes. Ce n'est jamais facile mais c'est vraiment nécessaire. La RE2020 va engager le secteur du bâtiment dans une ère nouvelle, plus proche des préoccupations des français, plus vertueuse sur le plan environnemental.

Madame la Ministre, ce n'est pas le moment de céder au doute et à la facilité. La RE2020 telle que vous l'avez annoncée est une bonne mesure, porteuse d'avenir et de sens, un acte politique fort qui sera mis au crédit du gouvernement et de la représentation nationale dans sa diversité politique.

En espérant que vous saurez prendre ces éléments en considération, veuillez recevoir Madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Liste des signataires :

Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord
Vincent Thiébaud, Député du Bas-Rhin
Rémy Rebeyrotte, Député de Saône-Et-Loire
Christophe Lejeune, Député de Haute-Saône
Nicolas Turquois, Député de Vienne
Sophie Mette, Députée de Gironde
Bruno Millienne, Député des Yvelines
Patrice Perrot, Député de Nièvre
Vincent Ledoux, Député du Nord
Jean-Bernard Sempastous, Député des Hautes-Pyrénées
Bruno Bonnell, Député du Rhône
Sophie Errante, Députée de Loire-Atlantique
Jean-Louis Bricout, Député de l'Aisne
Michel Fanget, Député du Puy-de-Dôme
François De Rugby, Député de Loire-Atlantique
Jean-Baptiste Moreau, Député de la Creuse
Dominique Potier, Député de Meurthe-et-Moselle
Stéphane Viry, Député des Vosges
Fabrice Brun, Député de l'Ardèche
Paul Christophe, Député du Nord
Maud Petit, Députée du Val-De-Marne
Damien Pichereau, Député de la Sarthe
Sylvie Charrière, Députée de Seine-Saint-Denis
Marie Sillin, Députée de Paris
Hervé Pellois, Député du Morbihan
Yolaine de Courson, Députée de la Côte-d'Or
Mireille Robert, Députée de l'Aude
Frédérique Tuffnel, Députée de Charente-Maritime
Stéphane Trompille, Député de l'Ain
Annie Chapelier, Députée du Gard
Claire Bouchet, Députée des Hautes-Alpes
Stéphane Buchou, Député de Vendée
Grégory Besson Moreau, Député de l'Aube
Pierre Venteau, Député de Haute-Vienne
Catherine Osson, Députée du Nord
Alain Perea, Député de l'Aude
Charlotte Lecocq, Députée du Nord
Christine Cloarec-Le Nabour, Députée d'Ille-et-Vilaine
Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine
Véronique Hammerer, Députée de la Gironde
Véronique Riotton, Députée de Haute-Savoie
Gaël Le Bohec, Député d'Ille-et-Vilaine
Nathalie Sarles, Députée de la Loire
Huguette Tiegna, Députée du Lot
Sereine Mauborgne, Députée du Var
Jacques Marilossian, Député des Hauts-de-Seine
Marion Lenne, Députée de Haute-Savoie
Cécile Rihac, Députée du Val-d'Oise
Fanette Charvier, Députée du Doubs
Stella Dupont, Députée de Maine-et-Loire

Pierre Cabaré, Député de Haute-Garonne
Sandrine Josso, Députée de Loire-Atlantique
Sandrine Le Feur, Députée du Finistère
Daniel Labaronne, Député de l'Indre-et-Loire
Yves Daniel, Député de Loire Atlantique
Bertrand Sorre, Député de la Manche
Valérie Thomas, Députée du Puy-de-Dôme
Olivier Damaisin, Député de Lot-et-Garonne
Michèle Peyron, Députée de Seine-et-Marne
Laëtitia Romeiro Dias, Députée de l'Essonne
Barbara Bessot Ballot, Députée de la Haute-Saône
Ludovic Mendes, Député de la Moselle
Sylvain Tempplier, Député de la Haute-Marne
Sophie Panonacle, Députée de la Gironde
Yannick Haury, Député de Loire-Atlantique
Martine Leguille-Balloy, Députée de Vendée
Thierry Michels, Député du Bas-Rhin
Nicole Trisse, Députée de Moselle
Raphaël Gérard, Député de Charente-Maritime
Julien Borowczyk, Député de la Loire
Sonia Krimi, Députée de la Manche
Bénédicte Pételle, Députée des Hauts-de-Seine
Xavier Paluszkiewicz, Député de Meurthe-et-Moselle
Marc Delatte, Député de l'Aisne
Jean Terlier, Député du Tarn
Celia De Lavergne, Députée de la Drôme